

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-

Siège Social : 5 bis, Rue Mohamed Badra, Tunis

La BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Indicateurs d'activité 1er trimestre 2015	1 er trimestre 2015	1er trimestre 2014 *	au 31/12/2014*
Produits d'exploitation bancaire	15 068	11 443	48 558
Intérêts (1)	10 829	8 371	35 369
Commissions en produits (2)	2 562	2 259	8 674
Gains nets sur opérations de change	490	487	1 783
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	1 187	326	2 732
Charges d'exploitation bancaire	5 997	4 793	21 416
Intérêts encourus	5 904	4 786	21 083
Commissions encourues	93	7	333
Produit Net Bancaire	9 071	6 650	27 142
Autres Produits d'exploitation	15	23	15
Charges opératoires	4 234	3 611	18 500
Frais de personnel	3 600	3 058	12 498
Charges générales	634	553	6 002
Structure du portefeuille	89 988	71 299	85 698
Portefeuille titre commercial	45 880	22 219	41 579
Portefeuille titre d'investissement	44 108	49 080	44 119
Encours nets de crédits (3)	604 184	552 673	531 285
Encours des dépôts, dont	530 804	377 598	470 700
Dépôts à vue	225 838	210 665	236 597
Dépôts d'épargne	40 204	33 934	41 423
Dépôts à terme	232 917	107 541	155 272
Autres produits financiers	31 845	25 458	37 408
Emprunts et ressources spéciales	116 676	142 582	129 976
Encours lignes de crédits	16 726	24 886	20 476
Frais financiers sur lignes de crédits	230	326	423
Encours emprunts obligataires	97 750	115 000	105 500
Frais financiers sur emprunts obligataires	1 970	2 370	3 577
Capitaux propres	131 433	141 464	126 330

Données corrigées

(1) : Les commissions ayant le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "intérêts".

(2) : Les commissions n'ayant pas le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "commissions en produits".

(3) : Les encours nets de crédit ne comprennent pas les comptes rattachés aux crédits.

I. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES POUR L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES

Les présents indicateurs sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 et N° 2001-12.

1.1 Comptabilisation des prêts M.L.T, CT, des biens donnés en leasing et les revenus y afférents

- Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés (au sens de la circulaire BCT N° 91-24), parmi les actifs courants ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains, les actifs préoccupants ou parmi les actifs compromis, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

- Les crédits CT sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

-Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

1.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

1.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

1.4- OPERATIONS EN DEVICES

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

L'activité de la BTE a été marquée au cours du premier trimestre 2015 par une augmentation de 31,7% des produits d'exploitation bancaire par rapport au premier trimestre 2014 du fait de la hausse principalement des intérêts de 29% et des commissions de 13,4%. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de 25,1% au cours de la même période.

Le Produit net bancaire a enregistré au cours du premier trimestre 2015 une augmentation de 36,4% (+2 421 mille de dinars) par rapport aux trois premiers mois de 2014.

Le portefeuille titres a enregistré une évolution de 26,2% (+18,689 millions de dinars) résultant des investissements réalisés dans les titres de placement.

L'encours des crédits a enregistré au cours du premier trimestre 2015 un accroissement de 9,3% (+51,511 millions de dinars) résultant essentiellement de l'accroissement des crédits aux particuliers (+37,195 millions de dinars).

Les dépôts de la clientèle ont enregistré au cours du premier trimestre 2015 un accroissement de 40,6% (+153,206 millions de dinars) par rapport à la même période de 2014 résultant essentiellement par l'accroissement remarquable des dépôts à terme (+116,6%), soit +125,376 millions de dinars et aussi par les comptes d'épargne qui ont augmenté de (+18,5%), soit +6,270 millions de dinars.